

## SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le quatorze décembre, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno VAN DER PUTTEN.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

Etaient présents : Mrs BRUNOT, JEANDEL, MAURO,  
Mmes DESPLANCHES, GOSSET, NAQUIN  
Absents excusés : Mmes BEGUE, PARAT, LEVEQUE, Mrs BOUSSARD,  
LEPAUW, BAGOT  
Absents : Mme PARENT, M. LOUP  
Date de convocation : 09/12/2022  
Secrétaire de séance : G. MAURO

D. BOUSSARD a donné pouvoir à AM DESPLANCHES  
C. BEGUE a donné pouvoir à E. BRUNOT  
M. LEVEQUE a donné pouvoir à S. GOSSET

2022/108

### **QUORUM NON ATTEINT**

Vu l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente,  
Considérant que le quorum n'est pas atteint,

La séance est donc annulée.

Le conseil municipal sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle et délibérera alors valablement sans condition de quorum.

Pour copie conforme,

Bruno VAN DER PUTTEN, Maire.

G. MAURO, secrétaire de séance.



Publication sur le site internet de la commune de Belleville sur Loire le : 15/12/2022

Transmis au contrôle de légalité le : 16/12/2022